



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

exploitations

Question écrite n° 37102

Texte de la question

M. Marc Le Fur demande à M. le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales de lui donner des indications sur le traitement des informations concernant les mesures de parcelles dans le cadre de la PAC. Il souhaite en particulier connaître le processus de traitement des photos satellites, l'organisme qui s'en charge et les garanties qui peuvent être apportées quant à l'exactitude des mesures réalisées.

Texte de la réponse

Le mesurage des parcelles est un élément essentiel pour l'attribution des aides à la surface issues de la réforme de la politique agricole commune. Toutefois, il a également été jugé souhaitable que les contrôles indispensables à l'attribution des aides ne soient pas multipliés et notamment que les agriculteurs ne soient pas sollicités plus qu'il n'est nécessaire. C'est pourquoi il a été progressivement mis en place une couverture satellitaire des exploitations qui évite, lorsque cela est possible, le recours au contrôle sur place. Les techniques actuelles sont très largement fiables et leur efficacité est reconnue tant par les services communautaires chargés de la bonne utilisation des fonds européens que par la profession agricole. En cas de désaccord sur le résultat de ces mesurages, un contrôle sur le site reste possible. Enfin, à ce stade des techniques utilisées en traitement de masse, les parcelles de très petite dimension peuvent poser problème. Les responsables des contrôles en sont conscients. L'objectif reste cependant d'avoir recours le plus souvent à des techniques d'un bon rapport coût efficacité pour éviter de multiplier les déplacements onéreux pour les services d'inspection et astreignants pour les demandeurs d'aide.

Données clés

Auteur : [M. Marc Le Fur](#)

Circonscription : Côtes-d'Armor (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 37102

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : agriculture, alimentation et pêche

Ministère attributaire : agriculture, alimentation et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 avril 2004, page 2789

Réponse publiée le : 1er février 2005, page 989